

ABONNEMENT

Saumur
En un an... 25 fr.
Six mois... 13
Trois mois... 7
Poste
En un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au Bureau du Journal,
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20
Réclames, —... 30
Faits divers —... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

PRIME EXCEPTIONNELLE ET GRATUITE

Offerte à nos abonnés anciens et nouveaux

Par suite d'un traité passé avec une maison de photo-
graphie, nous sommes en mesure d'offrir GRATUITEMENT
UN TRÈS JOLI PORTRAIT PEINT À L'HUILE, d'une
grandeur de 10 c. sur 14 c., d'une valeur réelle de 10
francs, ou, à ceux de nos abonnés qui renonceraient à la
prime gratuite, les portraits 12 c. sur 19 c., d'une
valeur artistique hors ligne, pour cinq francs, tête
de 1 cent. 22 sur 26, tête de 6 cent., huit francs; 27 sur
22, tête de 8 cent., douze francs. Pour ces dernières gran-
deurs, on rend la photographie.

Cette prime, vraiment exceptionnelle, est confiée à un
artiste peintre de talent qui s'est acquis à Paris, dans di-
verses Expositions, une réelle notoriété par son talent de
portraitiste.

Le bon donnant droit à cette prime gratuite est délivré
immédiatement dans nos bureaux ou par correspondance.

Monis de ce bon, nos abonnés n'auront qu'à remplir les
indiquations qui y sont contenues et à l'adresser, avec leur
photographie et la bande du journal, à M. A. GRECARD,
artiste peintre, 81, avenue Saint-Ouen, Batignolles, Paris,
qui leur expédiera leur portrait dans un délai de trois se-
maines, contre le remboursement de 1 franc pour tous
frais de port et d'emballage.

M. A. Grenard tient, en outre, à la disposition de nos
abonnés de très jolis cadres dorés ou noirs, dont le prix est
indiqué sur le bon qui leur sera remis.

Dans ce cas, le coût du port et de l'emballage à la charge
de l'abonné serait de 1 fr. 50 au lieu de 1 fr.

Nota. — La photographie n'est pas rendue pour la
prime gratuite.

On peut voir dans nos bureaux des spécimens de por-
traits et de cadres.

SAUMUR, 20 AOUT

INFORMATIONS

LA DÉMISSION DE M. HERBETTE

On assure que M. Herbette, très ému par
les dénonciations catégoriques dont il est
l'objet, aurait envoyé au garde des sceaux sa
démission de conseiller d'Etat.

NOUVEAUX ACTES D'APAISEMENT

Nous croyons savoir que M. Carnot, aussitôt
son retour de Fontainebleau, approuvera, sur
la proposition du ministre de l'intérieur, une
mesure tendant à enlever sur les monuments
publiques de Paris et de toute la France les em-
blèmes appartenant aux régimes passés:
aigles, fleurs de lys, couronnes, lettres, etc.

En supprimant ainsi tous les souvenirs de
l'histoire de France, les républicains espèrent
sans doute que la postérité reconnaissante ou-
bliera nos vieux titres de gloire pour ne se rap-
peler que les pygmées de cette triste et écœur-
ante fin de siècle.

AUX MAINS DE L'ÉTAT

De malheureuses filles, tombées à la Fouil-
leuse aux mains de l'Etat, pour être réformées,
étaient soumises par ce maître impitoyable,
sous peine de torture, à des travaux tout à fait
au-dessus des forces. Il fallait faire rendre
telle somme à ces enfants, fussent-elles en péril.
Six chemises faites le soir par chaque fillette,
ou la camisole de force.

L'opinion ne prend guère souci des victi-
mes, quand le bourreau c'est l'Etat, tandis
que l'on se préoccupe avec anxiété des heures
de travail dans les couvents, et de savoir si
une enfant n'a pas fait de la couture avant
douze ans.

Toutes les tyrannies seront toujours admises
de la part de l'Etat, et d'ailleurs, on ne par-

viendra aux poursuites comme à la Fouilleuse,
qu'avec de longues et immenses difficultés,
des fins de non recevoir, et on dispersera au
besoin les victimes dans les prisons lointaines,
afin qu'on ne puisse plus les trouver.

Les Missions catholiques de Lyon publient
une lettre de M^r Hirth au cardinal Lavigerie,
confirmant les révoltantes nouvelles des mas-
sacres de l'Ouganda et y ajoutant d'horribles
détails.

LES MANŒUVRES ALLEMANDES SUR LA FRONTIÈRE

Tout se prépare à Metz pour donner aux
grandes manœuvres du 8^e corps allemand,
contre le 16^e, un caractère tout particulier de
démonstration militaire à proximité de la nou-
velle frontière que nous ont imposées les dé-
faites de 1870.

L'empereur d'Allemagne aura près de lui le
roi de Saxe, et leur présence simultanée réu-
nira, sur les bords de la Moselle française, les
chefs des deux grandes armées, qui, en cas de
guerre sur les deux fronts de l'est et de l'ouest,
opéreront contre la Russie et contre la France.
Chacun d'eux sera suivi de son chef d'état-
major.

L'ABUS DES SPORTS

La mode des sports athlétiques et de l'entraî-
nement à outrance est aujourd'hui à son apo-
gée en France. On ne parle, en matière d'édu-
cation, que de développer les forces de l'enfant
et de l'adolescent par des exercices physiques
qu'on emprunte tantôt aux nations voisines,
tantôt même à l'antiquité.

Le principe en lui-même serait bon si on
l'appliquait avec mesure et discernement, mais
d'ordinaire on force la note. Ainsi, quand on
veut introduire parmi les jeux scolaires le
football importé d'Angleterre, on oublie trop
que, dans ce pays, les statistiques ont établi
actuellement comme le résultat le plus appré-
ciable un nombre énorme de jambes cassées,
de bras cassés, de côtes enfoncées et d'infir-
mités incurables, à ce point que cet exercice
avait été anciennement interdit par ordonnance
de la reine Elisabeth.

Les courses à pied et en vélocipède ont éga-
lement leur utilité, mais toujours sous cette
réserve qu'on ne dépassera pas certaines li-
mites raisonnables et qu'on n'éreintera pas
ceux qu'il s'agit de fortifier.

Une dépêche de Bretagne nous signalait ces
jours-ci un de ces abus contre lesquels il
serait temps de réagir. La voici dans son laco-
nisme assez expressif:

« La Société de gymnastique « les Enfants
de Lorient » avait organisé dimanche une
course de Lorient à Quimperlé et retour. Le
parcours, soit 42 kilomètres environ, a été
fait au pas gymnastique, par une chaleur
accablante.

» Le gagnant est tombé mort après avoir ab-
sorbé un verre d'une boisson rafraichissante.

» Les autres coureurs sont d'ailleurs arrivés
dans un état de fatigue extrême. »

Le *Matin* a reçu de Bayonne un autre télé-
gramme: nouvelle catastrophe. La voici éga-
lement

« Dans la course à pied de 100 kilomètres
à travers le pays basque, organisée ici, le pre-
mier coureur a fait le trajet en onze heures.

» Cette épreuve a malheureusement eu des
conséquences funestes: trois des coureurs
sont morts et de nombreux autres sont tombés
malades par excès de fatigue ou insolation.

S'il s'agissait d'animaux, la Société protec-
trice élèverait les plus légitimes réclamations.
Quand ce sont des jeunes hommes qu'on sur-
mène ainsi, l'application de la loi Grammont,
au moins par extension, devient une impé-
rieuse nécessité.

LE CHOLÉRA AU HAVRE

Le nombre des cas de choléra s'élève à 12
par jour au Havre; on compte déjà trois
morts.

LA CHALEUR

Jeudi, à Paris, on a encore enregistré 36 de-
grés à l'ombre. De nouvelles insolutions sont
signalées, dont une mortelle.

Une centaine de bœufs et 300 porcs ont été
trouvés morts asphyxiés ou frappés de conges-
tion dans les wagons à l'arrivée au marché de
la Villette.

Hier, le temps s'est légèrement rafraichi; à
Paris, le ciel était couvert; quelques gouttes
de pluie sont tombées.

Les ateliers de la fonderie de canons de
Bourges ont été fermés jeudi, à cause de la
chaleur.

NOUVELLES MILITAIRES

LES VACANCES A SAINT-CYR

Les vacances, à Saint-Cyr, commenceront le
23 août pour les anciens; les nouveaux ne se-
ront libérés que le 26.

Avant le départ, il sera procédé au baptême
solenne de la promotion. On parle de lui don-
ner le nom de promotion de Valmy, en l'hon-
neur du centenaire de la fameuse bataille.

Au cours des manœuvres de cavalerie qui
auront lieu en septembre au camp de Châlons,
l'anniversaire de la victoire de Valmy sera cé-
lébré avec un éclat inaccoutumé.

Le général Loizillon prendra le commande-
ment des 3^e et 4^e divisions de cavalerie et les
fera défiler devant le monument commémori-
ratif.

Cette participation de la cavalerie à la célé-
bration du centenaire de Valmy a été notifiée
par le commandant du 1^{er} corps d'armée au
général Lafouge, commandant la 3^e division à
Châlons, et au général d'Orcet, commandant la
4^e division à Sedan.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 19 août 1892.

Après deux jours d'hésitation, le marché re-
prend un peu plus d'animation quoique les
transactions laissent beaucoup à désirer encore.
On compte toujours sur le coupon du 3 0/0
ancien pour enlever le cours de 100 fr. dans
les premiers jours de septembre.

Le 3 0/0 reste à 99.85 et le 4 1/2 à 105.50.
La Rente Italienne se maintient sans réaction

à 92 fr. La plus-value du rendement de cer-
tains impôts en juillet indique une certaine
amélioration économique en Italie. L'Exté-
rieure cote 64 3/8. Les Fonds Russes sont
offerts, le Nouveau à 78.40 et l'Orient à 68.20.

L'action de la Banque de France par suite de
demandes au comptant se rapproche du cours
de 4,200. La Banque de Paris conserve le
cours de 660.

Le Crédit Foncier, beaucoup moins attaqué,
reste en bonne tendance à 4,112 fr.

La Société générale s'avance à 476 au
comptant. La progression de son cours est
due à l'augmentation progressive des béné-
fices qui se chiffrent par 2,312,134 fr. pour le
premier semestre tous frais déduits.

Le Crédit Lyonnais reste en progrès marqué
à 807. L'importance des sommes qu'on lui
verse en comptes courants et qui atteignent
un total de 860 millions, assurent, par un ren-
dement supérieur à l'intérêt servi aux dépôts,
un dividende au moins aussi élevé que pour
1891.

Les Chemins Economiques cotent 445.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

COURSES AU TROT

Les courses qui auront lieu demain dimanche
à Saumur promettent d'être brillantes.

La température s'est modifiée à souhait et
permettra aux amateurs de se rendre sur
l'hippodrome de Varrains, sans redouter l'in-
solation, ni même la chaleur.

La piste sera excellente par suite des fortes
averses qui l'ont arrosée.

Chambre Consultative des Arts et Manufactures de l'Arrondissement de Saumur

Séance du 16 août 1892

L'an mil huit cent quatre-vingt-douze, le
mardi seize août, à huit heures et demie du soir,
la Chambre Consultative des Arts et Manufac-
tures s'est réunie à l'Hôtel de Ville, salle ordi-
naire de ses séances.

Etaient présents: MM. Vinsonneau, vice-
président; Sabatier; Mignon, Bourguignon,
Achille Girard, secrétaire.

M. Vinsonneau, vice-président, ouvre la
séance.

Sur la proposition de son vice-président,
M. Vinsonneau, la Chambre consultative,
réunie d'urgence, est appelée à délibérer sur
la question d'un chemin de fer d'intérêt local
à voie d'un mètre que le Conseil général des
Deux-Sèvres vient de concéder dans sa der-
nière réunion.

Ce projet comporte la réunion de la ville de
Parthenay à Montreuil-Bellay en passant par
Noirterre, Noirlieu, Argenton-Château, Bouillé-
Loret et enfin comme point terminus Mon-
treuil-Bellay.

Nous avons, en Maine-et-Loire, la concession
d'une ligne également à voie d'un mètre devant
relier Saumur à Cholet en desservant les com-
munes de Distré, le Coudray-Macouard, Cour-
champs, etc., et venant traverser la ligne de
Montreuil-Bellay à Angers, à peu près vers la
gare de Bauge-les-Verchers, pour continuer
vers Nueil-sous-Passavant, Vihiers et enfin
Cholet.

La Chambre constate que si le chemin de fer de Parthenay à Argenton-Château vient aboutir à Montreuil-Bellay, les services qu'il rendra à Saumur et aux localités qu'il traversera seront de peu d'importance étant donné la largeur spéciale de sa voie; tandis que s'il vient se souder directement sur notre ligne Saumur-Cholet qui aura la même voie, il sera plus facile d'établir une correspondance régulière des trains. Ce qui ramènera à Saumur les relations commerciales que lui ont fait perdre les grandes lignes, dans cette partie des Deux-Sèvres.

Une autre considération, non moins importante, milite en faveur de la jonction directe de ces chemins de fer départementaux à voie d'un mètre, ce sont les inévitables transbordements que devront subir les marchandises en petite vitesse, si l'on emprunte pour leur réunion une partie de voie plus large. En effet, si l'on suppose des marchandises expédiées d'Argenton-Château à destination de Vihiers et que, suivant le projet, ces marchandises passent par Montreuil-Bellay, on devra les changer de wagon en cette gare, puis les transporter jusqu'au croisement des lignes de Montreuil à Angers et de Saumur à Cholet pour opérer encore un nouveau changement de wagon. Ces transbordements retarderont la livraison et augmentent d'une manière sensible les frais de transport.

Il arrivera, devant de telles difficultés, que les expéditeurs, quand ils le pourront, se serviront des grandes voies ferrées pour supprimer ces retards et ces frais inévitables, et qu'en voulant favoriser des populations déshéritées jusqu'alors de toute communication rapide, on aura établi à grands frais une voie ferrée qui ne fera aucun trafic.

Si, d'un autre côté, on envisage les frais d'établissement d'une voie de jonction, incombant au département de Maine-et-Loire, il suffira de jeter un coup d'œil sur la carte, pour comprendre que ces frais ne seront pas sensiblement augmentés, en faisant cette jonction vers la gare de Baugé-les-Verchers au lieu de l'établir à Montreuil-Bellay comme l'indique le projet.

Il y aura au contraire un avantage énorme à notre avis, ce sera de desservir plus pratiquement les communes du Puy-Notre-Dame et du Vaudelnay dont la gare commune (sur la ligne de Montreuil-Bellay à Angers) est située à une distance d'au moins quinze cents mètres de la plus rapprochée de ces deux localités.

Devant ces considérations de la plus haute importance,

La Chambre consultative, après en avoir délibéré, émet, à l'unanimité, le vœu suivant :

« Que le chemin de fer à voie étroite du département des Deux-Sèvres venant de Parthenay à Argenton-Château et se dirigeant sur Maine-et-Loire en passant par Baillé-Lo-

ret, ait son point de jonction directement sur la ligne (même voie) de Saumur à Cholet, vers la gare de Baugé-les-Verchers, et desserve ainsi le Puy-Notre-Dame et le Vaudelnay-Rillé. »

La Chambre consultative espère que ce vœu, appuyé par M. le Préfet de Maine-et-Loire, près le Conseil général, à sa première session, sera pris en considération et que la conclusion la plus prompte lui sera donnée.

Le Secrétaire de la Chambre est chargé de transmettre sans retard la copie de la présente délibération à M. le Préfet de Maine-et-Loire et de réclamer l'appui de son autorité.

Le Secrétaire, ACHILLE GIRARD.

LA CONSOMMATION ANNUELLE DU VIN ET DE L'ALCOOL

En vue de la discussion prochaine sur la réforme de l'impôt des boissons, l'administration des contributions indirectes a fait un travail sur la consommation annuelle des boissons en France.

A Angers, on a constaté que chaque habitant boit chaque année 127 litres de vin et 66 litres d'alcool.

Parmi les villes dont la population dépasse 30,000 âmes, et qui sont au nombre de 43, Angers tient le 23^e rang, avec Nantes, pour la consommation du vin. Pour la consommation de l'alcool, la ville d'Angers n'arrive que la 26^e, en égalité avec Nantes et Saint-Etienne.

Les Angevins, malgré leurs crus tant réputés, sont donc loin d'être les plus forts buveurs de France.

C'est à Saint-Etienne que l'on boit le plus de vin. Chaque habitant en consomme 239 litres par an.

C'est au contraire Rouen qui vient en première ligne pour la consommation de l'alcool : 172 litres par habitant !

LA TEMPÉRATURE

Hier, la pluie n'a presque pas cessé. Tout le jour le ciel est resté très sombre. A 8 heures du soir, une ondée torrentielle a transformé nos rues en lacs ou torrents. Puis les nuages se sont dissipés et les étoiles ont brillé.

Le thermomètre ne marquait plus que 22 degrés; ce matin, 12 seulement. Cet abaissement de température doit tenir à un violent orage qui a éclaté l'avant-dernière nuit sur Bordeaux.

On écrit de cette ville, 19 août :

« La chaleur accablante de ces derniers jours a pris fin cette nuit, un peu avant minuit. Des éclairs sillonnaient le ciel, suivis de coups de tonnerre, et accompagnés d'une pluie abondante.

» L'orage a duré jusqu'à 5 heures du matin. »

Manceuvres de brigade

Nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Nos deux régiments d'infanterie viennent de rentrer des manœuvres de brigade, effectuées pendant les trois journées les plus chaudes de ce terrible été. — Le thermomètre a marqué de 35 à 41 degrés, en permanence et à l'ombre, soit de 45 à 50 degrés au soleil. Un vent brûlant, comme le sirocco d'Afrique, a rendu la chaleur plus insupportable encore.

» Des accidents étaient à craindre et ils se sont produits.

» Malgré la sage précaution prise de laisser à la caserne une vingtaine d'hommes, les moins forts, par compagnie, il y a eu des cas d'insolation, en assez grand nombre, dès la première marche. — La seconde journée n'a pas été plus douce pour nos bons et braves fantassins qui ont encore semé, sur les routes, de nombreux malades, dont une vingtaine, et plus peut-être, étaient atteints d'insolation. Quelques-uns sont gravement frappés et mortellement peut-être.

» On a pu heureusement renvoyer à Tours, par la voie ferrée et après chaque journée, tous les hommes malades ou épuisés par la fatigue et la chaleur, au nombre de 150 environ.

» On est heureux de signaler la prévoyance et la bonté des villageois qui sont venus apporter, sur le bord des chemins, de l'eau et du vin que nos soldats buvaient au passage, sans arrêter leur marche.

» Les manœuvres sont prescrites par le ministre de la guerre et la date de leur exécution concertée avec les généraux commandant les corps d'armée. Nul ne pouvait prévoir la température insolite qui a régné à cette date.

» Mais la première journée de marche a été tellement pénible et les cas d'insolation et d'épuisement si fréquents, que la prudence et l'humanité commandaient, semble-t-il, de modifier les ordres, soit en faisant rentrer les troupes, soit en allégeant sensiblement le programme des manœuvres.

» Devant l'ennemi, les nécessités s'imposent et le sacrifice de la vie est accepté par tous avec une héroïque simplicité.

» Mais, pour le simulacre et la préparation de la guerre, on doit être ménager des forces et de la santé de nos soldats qu'on semble surmener partout en France.

Certainement, il est utile et nécessaire de les « entraîner » par des marches et des exercices fréquents et progressifs. Mais, il serait bon de ne pas confondre « entraîner » avec « éreinter ». Or, on peut dire, sans exagération aucune, que nos régiments de Tours sont actuellement « éreintés ».

» Un officier en retraite. »

TOURS. — L'arrivée des troupes. — C'est jeudi soir, vers cinq heures, que le 32^e et le 66^e de ligne sont arrivés à Tours, retour des manœuvres. Le défilé dans la rue Royale a été marqué par un accident. Un soldat du 66^e de ligne s'est affaissé tout à coup, en face de l'Hôtel Balzac.

Après les premiers soins, les majors ordonnèrent le renvoi immédiat du malheureux à l'Hôpital.

On nous assure que le pauvre soldat vient d'y mourir.

LA FLÈCHE. — Comice agricole. — A l'occasion du Comice agricole, la municipalité de La Flèche a organisé pour demain dimanche 21 et lundi 22 août de grandes fêtes publiques qui ne manqueront pas d'attirer une foule nombreuse de visiteurs.

INCENDIE D'UN CHATEAU

Le château de la Louvellerie, situé à trois kilomètres d'Ernée (Mayenne), appartenant à M. le comte Arthur de Hercé, vient d'être détruit de fond en comble par un incendie. Voici dans quelles circonstances :

Mercredi soir, M. le comte de Hercé recevait à dîner un certain nombre de parents et d'amis. Après le dîner, les invités étaient allés prendre l'air dans les jardins et venaient de rentrer au château, lorsqu'on vint les prévenir que le feu s'était déclaré dans un salon voisin et gagnait rapidement. Tous se précipitèrent pour sortir, mais le vestibule était déjà rempli d'une épaisse fumée et ont dû avoir recours à un escalier de service.

Il était alors neuf heures et demie. M. le comte Arthur de Hercé voulut monter à sa chambre pour y prendre des papiers importants et des objets précieux, mais il ne put y parvenir, les flammes ayant déjà gagné le haut de l'escalier. Pendant ce temps, on put enlever quelques pièces d'argenterie de la salle à manger.

L'alarme ayant été donnée à Ernée, les pompiers se réunirent et accoururent sur le lieu du sinistre, mais leurs efforts ne purent que protéger les bâtiments de service.

Le château a été complètement consumé : les murs seuls restent debout.

Les pertes sont considérables. — Elles sont, au moins en partie, couvertes par une assurance.

Tout le mobilier a été détruit. Les invités ont perdu les vêtements qu'en arrivant ils avaient déposés dans le vestibule.

On a découvert le coffre-fort parmi les décombres. Un calice qui y était renfermé a été retrouvé en lingot.

On ignore la cause du sinistre; on croit cependant que le feu a été mis aux tentures par les lampes allumées dans le grand salon.

LE CRIME DES BRUYÈRES

PAR JEAN RIVAL

XXV

Il était encore immobile à la même place, lorsque le jardinier, qui s'était tenu discrètement à distance, et n'avait jamais assisté à cette scène, s'approcha pour prendre ses ordres.

— Ah ! c'est vous, fit le jeune homme d'un air distrait. Où en étions-nous tout à l'heure ? Je ne sais plus...

— Nous parlions des rosiers à greffer, quand la fiancée de monsieur le comte est venue, répondit l'homme.

— Ma fiancée ! répéta Maurice ; vous êtes fou, Baptiste ! Ma fiancée est loin d'ici.

— Faites excuse, monsieur le comte, je viens de la voir.

— Allons donc ! Où cela ?

— Mais... ici, à l'instant.

— De qui parlez-vous donc ?

— De mademoiselle Fournier.

— Mademoiselle Fournier, ma fiancée ! Qui a pu vous faire supposer cela ?

— Oh ! tout le monde sait ça depuis longtemps, monsieur le comte. C'est que, voyez-vous, dans un petit pays comme le nôtre, rien ne reste caché, et les nouvelles se répandent vite.

— Je ne le sais que trop... Voyons, que dit-on ?

— On dit que le mariage était décidé déjà... avant le départ de monsieur le comte, et maintenant que monsieur le comte est de retour, madame Fournier répète à qui veut l'entendre que la chose se fera bientôt.

— Par exemple ! s'écria Maurice, que son premier mouvement porta à l'indignation.

Mais aussitôt un trait de lumière traversa son esprit. Il n'y avait pas là seulement une vulgaire spéculation, comme il l'avait cru tout d'abord. Il comprenait tout à coup ces larmes de Claire.

— Elle m'aime, murmura-t-il, et moi qui lui ai si brutalement annoncé mon mariage ! Pauvre fille !

— Mademoiselle Claire est sans doute charmante, fit-il en se tournant vers le jardinier, mais il n'a jamais été question de mariage

entre elle et moi, et si elle s'est fait à cet égard, ainsi que sa mère, des illusions, je le regrette vivement... Quoi qu'il en soit, ce n'est pas elle que je dois épouser. Si la conversation revient, devant vous, sur ce sujet, pour couper court à tous ces propos, je vous autorise, mon ami, à dire que celle qui sera bientôt ma femme se nomme mademoiselle Rosemonde Conrad.

Il congédia d'un geste le jardinier.

Il avait besoin d'être seul ; il voulait chercher un moyen de réparer le mal qu'il venait de faire. Il comprenait quelles tortures il infligeait à Claire en lui donnant le spectacle de son bonheur, lui qui avait tant souffert jadis de savoir Rosemonde la fiancée d'un autre. S'il venait avec sa femme habiter le château, comment empêcher de fréquentes rencontres entre la nouvelle comtesse et ses voisins ? Ce serait pour mademoiselle Fournier un supplice perpétuel que Maurice voulait absolument lui épargner.

Il réfléchit longuement, puis le lendemain, après s'être assuré que monsieur et madame Fournier étaient sortis, il se rendit à la villa.

Claire, très pâle et les yeux rougis par les pleurs, se promenait lentement dans une allée du jardin. Le comte la rejoignit.

Lorsqu'elle l'aperçut, elle se troubla et fit un mouvement comme pour s'enfuir. Mais il la retint.

— Vous vous étonnez que je sois entré, vous sachant seule, dit-il. Mais c'est précisément à vous que je voulais parler, mademoiselle.

Elle le regarda avec surprise.

— Je vous ai involontairement causé du chagrin, continua-t-il doucement. Je ne vous demande pas pourquoi vous pleurez, puisqu'il n'est pas en mon pouvoir de vous consoler. Je vous assure que je regrette sincèrement la peine que je vous ai faite ; je comprends... je partage votre douleur. Je n'ai pas voulu partir toutefois sans venir vous faire mes adieux et j'espère, mademoiselle, que vous ne garderez pas de moi un trop mauvais souvenir.

— Vous partez ? demanda-t-elle d'une voix étranglée.

— Oui, répondit-il. Je me suis décidé à quitter le pays. Mon château... ne me convient plus. Cette vieille demeure seigneuriale... n'est pas ce qu'il me faut. Je vais mettre le domaine en vente et j'irai m'établir ailleurs... je ne sais encore où.

